



Rocourt, le 1^{er} février 2016

AVIS OFFICIEL



Carnaval 2016 – Rai-Tiai-Tai – Utilisation de véhicules agricoles

Nous vous rappelons les informations transmises par la Gendarmerie territoriale, soit que l'Office de la circulation routière est compétente pour délivrer des autorisations pour carnaval uniquement lorsque le véhicule agricole est utilisé lors d'un cortège. En ce qui concerne la nuit du Rai-Tiai-Tai, l'OVJ ne délivre pas d'autorisation étant donné que cela n'entre pas dans le cadre des exigences légales.

Concernant tous les tracteurs-convois qui se retrouvaient à Porrentruy, ce genre de cortège n'est pas autorisé et le conducteur du véhicule utilisé est en infraction. Nous vous rendons donc attentif, que des contrôles seront effectués par la gendarmerie. Toutes infractions constatées seront dénoncées au Ministère Public.

De plus en cas d'accident, la responsabilité du conducteur du convoi serait engagée.



Le bureau communal sera fermé du 15 au 19 février 2016

Le Conseil communal